

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2003-458 R1		Diffusion : B	Date d'émission : 23 juin 2004	Page : 1/1
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : ☒ pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. ☐ en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.			<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Direction Générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2003-458 édition originale			
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS		Type(s) de matériel(s) : Avions A330			
Certificat(s) de type n° A.004 Fiche(s) de données n° A.004					
Chapitre ATA : 32	Objet : Atterrisseur - Train d'atterrissage principal - Inspection de la bielle du piston du vérin de rétraction				

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) F-2003-458 qui est remplacée par la CN F-2004-086.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-6378 du 15 juin 2004.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 03 janvier 2004
 Révision 1 : 03 juillet 2004